
Faire l'histoire des villes médiévales à travers leurs comptabilités

Denis Menjot



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/comptabilites/3352>

ISSN : 1775-3554

Éditeur

IRHIS-UMR 8529

Référence électronique

Denis Menjot, « Faire l'histoire des villes médiévales à travers leurs comptabilités », *Comptabilités* [En ligne], 12 | 2019, mis en ligne le 10 janvier 2020, consulté le 12 février 2020. URL : <http://journals.openedition.org/comptabilites/3352>

Ce document a été généré automatiquement le 12 février 2020.

Tous droits réservés

Faire l'histoire des villes médiévales à travers leurs comptabilités

Denis Menjot

- 1 Les archives comptables des villes médiévales sont constituées de comptes généraux des trésoriers et receveurs municipaux, aux noms parfois évocateurs de « grands registres », « petits registres », « livres journal », « comptes des deniers communs », « manuels » et la liste n'est pas exhaustive, chacun correspondant, théoriquement, selon la définition classique fournie par Jean Glénisson et Charles Higounet, « au récapitulatif de l'ensemble des opérations comptables accomplies au cours de l'exercice, aux fins de vérification et d'approbation »¹. Elles recèlent aussi des comptes partiels et spécialisés de frais de missions, de construction et de réparations de fortifications, de travaux publics, de voirie, d'expéditions militaires, de péages, de fouages, de tailles, de questes, de taxes indirectes, d'impôts extraordinaires, d'arrérages... ainsi que des comptes particuliers des nombreux officiers municipaux.
- 2 Ces comptabilités, tenues de plus en plus en langue vulgaire, et dont la typologie reste à faire², constituent pour la fin du Moyen Âge des fonds souvent importants qui remplacent ou, le plus souvent, complètent les registres de délibérations, les documents notariés, les sources judiciaires et les chroniques.
- 3 Ces différents registres de comptes municipaux sont conservés, souvent en grand nombre, dans les villes des différents pays d'Europe et, à partir du XIII^e siècle, ils constituent dans certaines des séries plus ou moins complètes. À la différence des comptabilités contemporaines, qui se présentent comme des alignements de chiffres que l'on peut aisément informatiser, celles des villes médiévales ne se limitent qu'assez rarement à de simples « écritures » d'opérations ; elles sont davantage que de simples bilans de recettes et de dépenses. Les chiffres se trouvent insérées dans un cadre textuel aux vastes implications économiques, sociales, techniques, juridiques et politiques qui toutefois se restreint au dernier siècle du Moyen Âge avec la professionnalisation, autant comptable que juridique, de la comptabilité. Les progrès des techniques comptables dans l'administration se traduisent par une réduction de la qualité informative des registres.

- 4 Je voudrais me livrer à un examen critique de quelques jalons historiographiques, jalons dont j'assume la subjectivité et le caractère fragmentaire. Je renverrai au passage à des bilans historiographiques partiels, assortis de larges bibliographies qui ont été faits à différentes dates. Je centrerai mes remarques sur les apports et les limites des comptes sur les thématiques où ils ont été les mieux exploités pour l'histoire des villes : les économies et les sociétés urbaines, les finances et les fiscalités, les pouvoirs et les gouvernements municipaux, la fabrique du compte et la culture comptable. Je me limiterai aux approches les plus marquantes, aux questions heuristiques et aux problèmes méthodologiques que les comptabilités posent aux historiens.

1. Les historiens et les archives comptables

- 5 Comment les historiens ont-ils considéré les comptes ? Comment les ont-ils utilisés pour faire l'histoire des villes ? Ils ont progressivement délaissé l'exploitation quantitative outrancière du compte comme source pour se tourner vers des analyses plus qualitatives et vers l'étude des comptes comme documents.
- 6 Les comptes urbains ont été, et continuent à être, largement exploités par les historiens, d'abord, toujours et encore pour leur contenu³ car les informations qu'ils recèlent touchent à une foultitude de thèmes, même si leur richesse est variable d'un compte à l'autre en l'absence de normes strictes. Si des historiens ont pu faire l'histoire d'une ville à travers les comptes conservés⁴, d'autres vont simplement y glaner des informations anecdotiques comme le passage d'un souverain ou d'un grand personnage, la date de construction ou de réparation d'un édifice, le prix d'une denrée, etc... Des revues spécialisées dans les comptabilités ont vu le jour et font une place plus ou moins importante à l'histoire des celles-ci, en France, *Comptabilité(s). revue d'histoire des comptabilités* (créée en 2010) ; en Italie, *Contabilità e Cultura Aziendale* ; en Espagne, *De computis* ; aux États-Unis, *Accounting History Journal* ; en Grande-Bretagne, *Accounting History review*.
- 7 L'historiographie relative aux comptabilités municipales a longtemps délaissé une approche textuelle des comptes⁵ ou ne l'a abordé que de façon superficielle, à quelques exceptions près⁶, la réflexion ayant avant tout porté sur le perfectionnement des techniques comptables au cours du bas Moyen Âge et l'apparition de la fameuse comptabilité à partie double. Ce n'est que récemment – notamment dans des programmes collectifs comme le projet ANR « Genèse médiévale d'une méthode administrative » (GEMMA), coordonné par Armand Jamme et dans le groupe de recherche de Patrice Beck et d'Olivier Mattéoni dont les résultats ont été publiés dans la revue *Comptabilité(s)* – que les historiens ont lancé des enquêtes d'ensemble de nature codicologique et diplomatique⁷. Influencés par les travaux sur la *Pragmatische Schriftlichkeit*⁸, la *Literacy*⁹, la scripturalité et les écrits documentaires¹⁰, les historiens ont vraiment commencé à s'intéresser aux aspects matériels et formels des comptabilités médiévales et à s'interroger sur la culture comptable dans une société où compter n'était pas une obligation légale, mais un outil de développement du pouvoir¹¹. Aujourd'hui, toute la diplomatique urbaine se nourrit de ces notions¹². Des historiens sont passés du compte comme source au document-monument¹³, appliquant aux comptabilités l'approche développée par J. Le Goff et P.Toubert à propos des cartulaires. Ils ont abordé la question de la fabrique de la norme comptable et son évolution en s'attachant à l'analyse des supports, du format et de l'organisation des

comptes, mais aussi aux savoir-faire mathématiques des agents des comptes et réfléchissant aux enjeux de l'usage de l'écrit comptable. Y'a-t-il des normes communes pour tenir les comptes ? Sont-elles partout appliquées ? Comment évoluent-elles ? Quelles sont les manières d'identifier, de classer, de compter et d'archiver ? Filles de leur temps, leurs interrogations s'intègrent dans un mouvement plus général de questionnement autour de la fabrique, non seulement du document écrit¹⁴, mais aussi de la ville¹⁵.

- 8 Dans un remarquable article de synthèse sur les comptes municipaux dans le Saint Empire Romain Germanique, Laurence Buchholzer-Rémy a bien mis en évidence que les diverses sources comptables fonctionnent en système et qu'il est donc impossible de considérer l'une ou l'autre comme un témoin fidèle de l'ensemble des activités financières urbaines. « Les écrits comptables procèdent à des choix ». Sur tel poste, par exemple, une ambassade ou une réparation, il n'indique qu'une simple somme globale alors que sur d'autres, comme les amendes judiciaires, il détaille toutes les dépenses jusqu'aux plus minimes. Il conviendrait donc de reconstituer les systèmes formés par les divers documents comptables qui devaient être conservés au moins pendant trois ans, l'intervalle dans lequel on pouvait, en droit romain, confondre un comptable malhonnête. Ils pouvaient aussi contenir des « histoires » écrites par l'administration municipale elle-même¹⁶, ce qui était déjà en soi un motif de conservation.
- 9 Elle arrive à une conclusion, qui doit être étendue aux comptes d'autres villes, que « considérer les comptes comme texte est donc essentiel. D'abord pour sortir de l'indistinction, qui veut que l'on regroupe sous le titre de 'comptabilités municipales' des textes et des registres de nature fondamentalement différentes sans prêter grande attention à ces écarts »¹⁷. Cette approche, ajoute-t-elle, « se révèle riche de perspectives puisqu'elle nous invite à réfléchir, à partir de la matérialité, de l'organisation interne et de la conservation des comptes, aux enjeux de l'usage de l'écrit comptable ainsi qu'au rôle politique et social qu'ont tenu dans la vie urbaine ces documents qui ne sont pas de simples instruments de gestion financière et qui composent un discours dont il faut reconstituer le puzzle au travers de plusieurs types de documents »¹⁸.

2. Comptabilités et histoire économique et sociale

- 10 À la « belle époque » de l'histoire quantitative et des thèses « d'histoire totale »¹⁹ des villes médiévales, les comptabilités ont été des sources de choix pour les questions économiques et sociales. Les historiens ont établi des listes de prix des denrées et de matériaux ainsi que de salaires des différentes catégories de travailleurs, presque toujours du bâtiment²⁰, ce qui doit conduire à s'interroger sur la part que représente le travail salarié dans l'économie médiévale et sur son évolution au fil du temps et selon les régions. Ils ont aussi collationné les noms des entrepreneurs et les montants des adjudications, calculé le temps de travail, le niveau de l'emploi et le coût des transports et de la main d'œuvre, cartographié les zones de chalandise et de provenance des produits et des hommes et proposé différentes méthodes d'analyse des séries statistiques qu'ils établissaient à partir des comptabilités.
- 11 Les héritages historiographiques différents cependant d'un pays à l'autre²¹. Ainsi l'accent a été mis en France, dès la fin du XIX^e siècle, sur l'étude du travail, de son coût et de ses formes ; Bronislaw Geremek a été l'un des premiers, il y a cinquante ans, à traiter de la rémunération du travail salarié²². De leur côté, les historiens allemands se

préoccupaient davantage du pouvoir d'achat et du niveau de vie, alors que les italiens avaient une approche politique et économique des métiers médiévaux et que les anglais reconstituaient des séries de salaires se prêtant à un traitement statistique²³.

- 12 La thèse de Jean-Pierre Sosson, fondée sur l'exploitation de la série exceptionnelle des comptes communaux de Bruges conservés depuis 1281-1282, est le travail le plus abouti en la matière²⁴. Dans une première partie consacrée aux matériaux, il fait clairement apparaître deux espaces distincts et complémentaires pour l'approvisionnement des chantiers de construction en matière première : celui des matériaux locaux, argile et tourbes, pour fabriquer les briques, et celui des matériaux importés parce qu'ils manquaient dans le milieu naturel et dont les frais de transport font augmenter le prix de la construction. Il montre aussi l'accapement des affaires et des fonctions dirigeantes par un lobby de patrons parmi lesquels une minorité d'entrepreneurs. Dans une deuxième partie qui porte sur les hommes, il étudie, avec de nombreux traitements statistiques, l'évolution des salaires et du niveau de vie de la main d'œuvre.
- 13 Cette dernière question a suscité des débats passionnés²⁵. Constatant dans les comptes la hausse des salaires nominaux, des historiens ont célébré les derniers siècles du Moyen Âge comme « l'âge d'or » du salariat²⁶, explicable par la diminution de la main d'œuvre décimée par l'épidémie de peste. Plusieurs déflateurs ont été utilisés pour tenter de calculer les salaires réels et leur pouvoir d'achat et quatre méthodes ont été employées :
 - 14 - exprimer les salaires nominaux en kg de céréales²⁷. Mais même constituées à partir de moyennes annuelles, les courbes dissimulent le drame des saisons et des jours et perdent une partie de leur signification humaine, atténuant les variations saisonnières qui pèsent d'un grand poids sur la vie populaire ;
 - 15 - fixer le prix moyen d'un panier de provisions, le fameux 'panier de la ménagère'²⁸. Cette méthode pose le problème du choix des produits dont la consommation évolue et diffère d'une région à l'autre. Les séries publiées ne permettent pas de voir les effets concrets de la tension des salaires séparant maîtres et compagnons, et superposent les salaires réels d'artisans de statut différents et de modalités de rémunération différentes.
 - 16 - réduire les salaires en calories²⁹. Mais il est bien difficile d'estimer les apports caloriques des produits de consommation, différents de ceux d'aujourd'hui, par exemple celui du pain.
 - 17 - exprimer le prix du quintal de froment en salaires horaires. Cette méthode fournit des indices significatifs. Le seuil critique se place aux alentours du prix de 100 salaires horaires pour un quintal qui ne permettrait d'obtenir que 1,1kg de pain par tête et par jour, soit 2600 calories ; plus de 200, c'est la cote d'alerte ; plus de 300, c'est la famine³⁰. Cette méthode permet aussi de mesurer les effets sociaux de la tension des salaires. Ainsi, par exemple, toujours à Bruges et pour le bâtiment, si les maîtres paraissent avoir généralement gagné plus que le minimum vital surtout dans la seconde moitié du XIV^e siècle, leur pouvoir d'achat s'est déprécié au XV^e siècle. Pour les compagnons et les manœuvres, la tension des salaires ne leur est pas favorable et la vision de l'emploi n'est pas rassurante, les hommes employés sur les chantiers le sont souvent pour des périodes courtes. De plus, les courbes construites sur des moyennes annuelles masquent les effets des variations saisonnières du prix du blé ou du seigle, et ne tiennent pas compte du niveau de l'emploi et du chômage hivernal.

- 18 Les historiens ont continué dans cette voie, approfondissant la critique historique de leurs sources comptables et affinant leurs traitements statistiques³¹. Un ouvrage collectif publié récemment fait le point sur la rémunération du travail et ses composantes³². Une approche terminologique de celle-ci révèle qu'elle est désignée de façon fréquemment imprécise par les termes de « *Salarium, stipendium, dieta* ». Les articles montrent la grande diversité des modes de rémunération du travail ainsi que des formes de l'embauche et de composition du paiement qui révèle l'absence d'une correspondance automatique entre les modalités d'embauche et un type de rétribution. Le travail est rémunéré à la journée, à la tâche ou à forfait, le choix procédant de sa nature mais aussi d'autres critères. Au « salaire » de base, réglé en espèces, en nature ou de manière mixte, versé régulièrement par période de temps, peut s'ajouter un complément pour le gîte, le couvert, et/ou l'habillement avec des sortes de primes, comme du poisson les vendredis. Quant aux formes de paiement et à l'évaluation des rémunérations, elles évoluent dans l'espace et le temps et plusieurs critères sont susceptibles de déterminer et de faire varier le niveau des salaires. Entre en ligne de compte, le temps de travail et son éventuelle pénibilité, la qualification et la hiérarchie professionnelle, l'âge et le genre du travailleur, mais aussi la saison (distinction entre salaire d'été et salaire d'hiver), le risque, la propriété des outils de production, la direction d'un chantier, l'implication de l'épouse, d'enfants ou d'apprentis dans l'exécution de la tâche et, bien entendu, la conjoncture économique, le marché du travail. Toutes ces caractéristiques de la rémunération salariale doivent conduire à n'utiliser les sources comptables pour établir des séries et des statistiques qu'après une critique extrêmement rigoureuse et expliquent que sur la question cruciale de la rémunération salariale et le pouvoir d'achat des salaires, les résultats des travaux des historiens divergent.

3. Comptabilités et finances urbaines

- 19 Les comptabilités sont la source principale, complétée par les registres de délibérations, des études sur les finances et les fiscalités municipales³³. Elles se sont multipliées depuis le colloque fondateur organisé par le crédit communal de Belgique à Blankerke en 1962, ³⁴ surtout au cours des deux dernières décennies car, durant longtemps, l'histoire financière, malgré la richesse des comptes, a été délaissée parce qu'elle était « unanimement respectée pour les secrets d'Etat qu'elle perce, pour la sécheresse de la langue qu'elle manie et surtout pour l'ennui qu'elle distille et qui manifeste clairement sa distinction »³⁵
- 20 Les historiographies sont très inégales en quantité et en qualité d'une aire géographique à l'autre et pas seulement à cause du manque de sources³⁶.
- 21 C'est en Flandre que les approches globales des finances urbaines, fondées essentiellement sur des sources comptables, sont les plus anciennes et les plus développées. L'étude pionnière est l'oeuvre de H. Van Werveke qui fait pour la première fois en 1934 une place à la statistique dans son ouvrage sur les finances de Gand³⁷. Au milieu des années soixante, l'étude sur la ville de Lessines, est la première dans laquelle les dépenses – en incluant la dette – occupe plus de place que les recettes³⁸. La thèse de Denis Clauzel sur Lille marque un nouveau tournant dans l'historiographie, non pas parce que son auteur fait la part égale entre dépenses et recettes, mais parce qu'il situe l'examen des premières avant celui des secondes « car

les charges commandent », et parce qu'il propose une classification et un traitement graphique³⁹. Ce dernier est beaucoup plus approfondi dans la thèse de Marc Boone sur les finances gantoises⁴⁰, dans laquelle il analyse les dépenses – dont il propose une classification générale – comme des éléments des politiques financières des élites⁴¹.

- 22 Dans le domaine germanique⁴², la première étude approfondie d'un « budget » municipal remonte aussi au tout début du XX^e siècle et concerne Nuremberg. L'auteur y explore minutieusement les dépenses et les recettes de la ville entre 1430 et 1440 sur la base des livres de comptes municipaux⁴³. Il faut attendre plus d'une trentaine d'années pour qu'un travail soit réalisé dans une perspective assez proche sur la petite ville de Greifswald, suivi par trois autres monographies qui ont marqué l'histoire des finances urbaines : Josef Rosen analyse avec un grand luxe de détails les recettes et les dépenses de Bâle et regroupe les données chiffrées sur dix-sept tableaux, mais la multiplication des subdivisions de postes et la dénomination pas toujours explicite rend toute comparaison presque impossible⁴⁴. Martin Koerner se place dans la longue durée, près de cinq siècles, pour dégager l'évolution structurelle et conjoncturelle des finances lucernoises dont il privilégie les recettes⁴⁵. Andreas Ranft traite des dépenses de Lünebourg en 176 pages contre 24 aux recettes dans une approche budgétaire globale d'une extrême minutie et riche de 51 tableaux ; il prend en compte les dépenses gérées par la trésorerie principale et celles des caisses autonomes, de la bière et des salines⁴⁶.
- 23 L'historiographie française compte quelques travaux désormais classiques : parmi les plus marquants ceux de Françoise Humbert sur Dijon, modèle d'analyse approfondie de toute la structure des finances municipales et de l'évolution des valeurs sur une longue période⁴⁷, d'Albert Rigaudière sur Saint-Flour et de Florent Garnier sur Millau⁴⁸. Ces deux ouvrages d'historiens du droit accordent une large place aux cadres politiques et financiers et aux gens des finances avant d'aborder l'étude des finances dans une optique « budgétaire » qui vise à préciser si les recettes équilibrent les dépenses et à expliquer les raisons du déficit et les moyens de le combler. Ajoutons l'étude de Clémence Thévenaz Villeneuve, sur une petite ville de péage du canton de Vaud qui a conservé une série de comptes communaux de 1283 à 1323 ; preuve, s'il en était besoin, que la précocité de l'enregistrement comptable n'est pas toujours corrélée à la taille de la ville⁴⁹.
- 24 La précocité et la technicité des institutions financières dans les villes de l'Italie médiévale sont célébrées depuis longtemps, mais les historiens italiens ont surtout fait porter leurs efforts sur la compréhension des mécanismes d'estimation de la fortune et de recouvrement de l'impôt direct – bien que le produit de celui-ci soit inférieur à l'ensemble des impôts indirects –, puis sur le jeu et le rôle de la dette publique⁵⁰. Quelques livres célèbres jalonnent ce parcours historiographique : l'étude menée par William Bowsky sur les finances de Sienne de 1287 à 1355, celle d'Anthony Molho sur les finances florentines de 1400 à 1431, d'Alberto Grohmann sur l'impôt à Pérouse et de Patrizia Mainoni sur Bergame⁵¹ qui proposent des analyses détaillées des finances municipales fondées principalement sur l'exploitation des comptabilités.
- 25 En Péninsule ibérique, on compte aussi des travaux souvent descriptifs, élaborés dans une optique budgétaire, mais plus tardivement que dans les autres pays⁵². Le panorama a profondément changé avec l'apparition au tournant de la dernière décennie du XX^e siècle de monographies exclusivement consacrées aux finances municipales, de plusieurs synthèses à l'échelle régionale⁵³ et d'un premier grand colloque sur le thème des finances et de la fiscalité municipales⁵⁴. Les études se sont multipliées depuis, aussi

bien sur de grandes cités que sur des villes moyennes et petites, essentiellement sous forme de doctorats et de programmes collectifs qui ont fait considérablement progressé les recherches, notamment à l'occasion de rencontres scientifiques internationales⁵⁵.

- 26 Aux approches globales, il faut ajouter divers travaux spécialisés traitant, non pas d'une ville et de ses finances dans son ensemble, mais d'un type de recettes ou de dépenses dans une ville ou une série d'agglomérations. Les sources comptables ont été ainsi des sources de choix pour l'étude des dépenses militaires, en particulier celles afférentes aux fortifications⁵⁶ et surtout pour la dette publique qui a été particulièrement bien étudiée en Flandre⁵⁷, dans les cités italiennes⁵⁸, catalanes⁵⁹ ou valenciennes⁶⁰, et encore tout dernièrement⁶¹.
- 27 Les historiens se sont longtemps contentés et – certains s'en contentent encore – d'approches tout en tableaux et graphiques, détaillant les postes de recettes et de dépenses, puis établissant le bilan comptable de la ville sur le modèle de la thèse de F. Humbert⁶². Ils ont trop souvent privilégié les recettes au détriment des dépenses, regroupées dans des classifications empiriques, souvent toutes personnelles car dans les comptes, la présentation chronologique est souvent de règle, les rubriques sont rares – limitées aux frais les plus importants liés à la défense des villes, aux salaires des officiers, à la dette –, tardives et souvent changeantes d'un registre à l'autre. En tous cas, ces classifications rendent toute comparaison impossible.
- 28 Des historiens ont proposé récemment d'harmoniser les méthodes de dépouillement, de combiner des approches quantitatives et qualitatives et d'adopter des classifications qui rendent possible les comparaisons entre les dépenses de noyaux urbains de régions différentes et à différentes époques de leur histoire, c'est-à-dire qui transcendent les périodes et les espaces. Plutôt que de se fonder sur le critère organique qui consiste à regrouper les dépenses en fonction de l'organe administratif qui les effectue (qui dépense ?), ou sur le critère économique qui consiste à classer les dépenses selon leur nature économique (dans quoi dépense-t-on ?), ils ont choisi le critère fonctionnel qui rassemble les dépenses en prenant en compte le type de nécessité publique qu'elles doivent satisfaire (pourquoi dépense-t-on ?) et les ont regroupé en quatre postes principaux : administration et fonctionnement, services communautaires (à caractère social, économique, militaire judiciaire), contributions et transferts, dette⁶³ ; les services communautaires pouvant être divisées en « dépenses pour le bien commun » et « dépenses pour services communs »⁶⁴. Mais il convient d'être conscient que, du fait que certaines dépenses sont indiquées de façon très évasive dans les comptes, leur répartition dans les différents postes est quelquefois arbitraire.
- 29 Les historiens ont réfléchi aussi à appliquer des traitements graphiques plus pertinents. Ceux qui ont assimilé les règles de la sémiologie graphique, renoncent aux fameux camemberts, ou demi-camemberts, encore trop répandus pour représenter en pourcentage la répartition des types de dépenses. Il est préférable d'adopter le calcul matriciel qui permet de raisonner à la fois sur les chiffres absolus de chaque poste calculés en ligne, – la base de chaque colonne étant proportionnelle au montant cumulé des dépenses de chaque exercice – et sur les pourcentages de chaque poste, calculés en colonnes, l'analyse des correspondances principales permettant d'effectuer des regroupements⁶⁵. Alain Guerreau, à partir des tableaux de l'ouvrage de Françoise Humbert, a montré tout l'intérêt d'une analyse factorielle des correspondances par rapport aux statistiques classiques⁶⁶.

- 30 Les comptes fondent aussi, avec les registres de délibérations, les études sur les systèmes fiscaux urbains car ils révèlent les noms des recettes fiscales⁶⁷, les modes d'imposition retenus, le rythme des prélèvements, l'assiette et les tarifs fiscaux, les techniques de perception, le nom des créanciers, des enchérisseurs et les luttes pour les adjudications.
- 31 Ils font aussi connaître les hommes de finances dans leur diversité : trésoriers, comptables, auditeurs des comptes, fermiers, prêteurs et permettent d'évaluer le degré d'accapement de certaines fermes. Les historiens – à commencer par F. Humbert – ont retracé des carrières individuelles et cherché à constituer des prosopographies et, dernièrement, s'efforcent de reconstituer leurs réseaux d'hommes de finances⁶⁸.

4. Comptabilités et histoire des pouvoirs et des gouvernements urbains

- 32 Les comptabilités ont été aussi largement utilisées par les auteurs de monographies urbaines pour établir des listes annuelles du personnel salarié de la ville et, à partir de celles-ci, suivre le développement de l'administration municipale et des services communs : surveillance (gardes des ponts, des routes et des portes, guetteurs), police de la vie économique (contrôleurs des poids et mesures, des métiers), entretien (des murailles et des infrastructures : halles, greniers, ponts, canaux...), enseignement, assistance et charité⁶⁹. Les dépenses permettent de juger de l'extension de façon inégale du champ d'action des municipalités dans ces services communs. Par ailleurs, les techniques comptables employées par les receveurs donnent une idée des savoirs et des savoir-faire de l'institution municipale. L'étude de l'ordonnancement des comptes et des transformations de celui-ci, les modifications des titres des rubriques et de leurs contenus font mieux comprendre les pratiques de gestion, d'administration et, au-delà, du gouvernement à la fin du Moyen Âge.
- 33 Les historiens ont aussi exploité les comptes pour suivre le renforcement de l'intervention des dirigeants pour le « bien commun » : représentation, ravitaillement, sécurité et défense, frais de justice, urbanisme (pavage, adduction d'eau, évacuation des eaux usées, construction de ponts, d'écluses, entretien des puits, installation de fontaines) ; les dépenses permettent de juger de la qualité et de l'importance des travaux publics réalisés par les villes, à commencer par les fortifications.
- 34 Les frais de représentation et de communication, quand ils sont détaillés dans les comptes, sont aussi une source de choix pour dévoiler le poids symbolique et politique accordé à l'information et les sommes que les dirigeants urbains investissent dans ce domaine proportionnellement aux autres. Les comptes ont d'abord été utilisés pour étudier les acteurs de la communication sur le modèle proposé dès 1937 par Yves Renouard à partir des comptabilités pontificales. Dans sa thèse pionnière, Julien Briand met en évidence outre ces acteurs, le réseau des messagers, la construction d'un espace de communication, la diversité des personnels utilisés pour le port des lettres, la variété des missions, les gages perçus ou bien encore la longueur des carrières. Les comptes permettent aussi de définir l'espace de relation de la ville et d'étudier la nature des messages échangés⁷⁰. Toutefois, l'information n'est mentionnée dans les comptes que quand elle donne lieu à une dépense, elle ne fournit donc que des renseignements lacunaires.

- 35 Les différents types de sources comptables sont également analysés en tant qu'instrument du contrôle social, entendu comme « la régulation des comportements inhérente à toute vie en société »⁷¹. Les comptes permettent d'observer les modalités d'encadrement de la population mises en œuvre par les dirigeants pour contrôler la société urbaine ainsi que les changements dans l'exercice de ce contrôle⁷² dont un outil essentiel est la justice, qui occupe une bonne place dans les registres comptables parce qu'elle nécessite du personnel et parce qu'elle donne lieu à des rentrées financières⁷³. Les comptes permettent de faire une typologie des amendes et une quantification des actions répréhensibles. On peut suivre les activités du bourreau et des gardiens de prison par les gratifications qu'ils reçoivent.
- 36 En lien avec la défense du bien commun et des droits de la communauté urbaine, les dépenses de contentieux et les frais utiles à la poursuite des actions engagées par la ville apparaissent dans les comptes urbains. « La comptabilité évoque les mots ou expressions pour dire le procès. Elle nous éclaire sur l'importance des sommes dépensées pour les affaires judiciaires de la ville et sur leur nature. Les comptes nous plongent dans les arcanes de la justice et nous renseignent sur la vie judiciaire »⁷⁴.
- 37 L'approche codicologique qui analyse les réalités matérielles et formelles des documents : support, format, nombre et organisation des cahiers, mise en page (réglure, nombre de lignes, espace d'écriture) révèlent « les buts poursuivis par les administrations, les compétences de leurs agents, l'apparition de normes communes, les rythmes de leur diffusion, le dispositif de contrôle de leur application : autant d'information précieuse et fiable sur la fabrique et les usages des archives, outil essentiel de tout pouvoir »⁷⁵. La réglure, fixée préalablement à la rédaction, sépare l'espace disponible en plusieurs sous-ensembles et prépare la place de chaque intervention. Son but est évidemment de donner de la clarté à l'information et de faciliter le contrôle et la recherche des informations. « Ainsi dans le cadre central et dans la marge de droite le rédacteur isole les chiffres des mots qui les expliquent ; en haut sont stipulées les mentions légales de réception du compte ; dans la marge de gauche des annotations : refus, question, référence des contrôleurs. Voici la fabrique des archives en marche. L'administration se donne les moyens de gérer dans la durée, d'un compte à l'autre, les biens, les personnes et les activités »⁷⁶. Quand, tout à fait exceptionnellement, la couleur est employée pour un titre de compte, ce qui allonge le temps de travail du scribe, c'est pour une raison symbolique et dans une volonté ornementale spéciale.
- 38 Les techniques formelles mobilisées interrogent sur les influences subies par les villes. Dans plusieurs études sur les villes françaises⁷⁷ ou flamandes⁷⁸, le modèle implicite est celui des comptabilités royales ou princières, mais rien ne dit que les influences n'aient pas eu lieu en sens inverse. Dans les communes italiennes, dès les XII^e-XIII^e siècles, tout viendrait des notaires et de leurs minutiers ; après l'établissement d'un journal de compte (« manuel ») et avant d'établir un exemplaire officiel, utilisé pour la reddition des comptes, le scribe établissait, une minute du compte sur le modèle des écritures notariales⁷⁹. Les travaux allemands livrent d'autres hypothèses que Laurence Buchholzer présente : les transferts de ville à ville ou les transferts de la sphère marchande vers la ville, évoqués par Olivier Landolt pour Schaffhouse. « 'L'arbre généalogique' des livres de comptes témoigne donc de genèses fort diverses, dans lesquelles interviennent les enregistrements écrits de maîtres d'œuvre, de percepteurs d'accise ou de collecteurs du droit de bourgeoisie »⁸⁰.

- 39 Laurence Buchholzer a aussi bien mis en évidence l'importance des contextes d'usage et des destinataires du discours comptable et insiste sur le fait que l'on ne peut ni ne doit évacuer la dimension politique des écrits comptables qui ne sont pas des enregistrements neutres, mais des textes politiques au même titre que les autres documents produits par les gouvernements municipaux. C'est ainsi qu'à Bruges, Augsbourg et Schaffhouse, les changements constitutionnels, l'accession des métiers aux instances de gouvernement, une situation de fort endettement, la main mise du pouvoir sur la ville, s'accompagnent de modifications significatives dans les modalités d'inscription des comptes. « L'urgence politique et financière appelle un fractionnement de l'écrit ». Comment expliquer alors la tendance à aller vers des registres toujours moins détaillés alors que les rubriques ont tendance à s'allonger, jusqu'à 27 rubriques de dépenses par exercice à Alost en Flandre ? Sans doute parce que l'allègement des mentions facilite la vision d'ensemble des finances, d'autant plus qu'elles sont rangées sous des rubriques de plus en plus stables.
- 40 L'analyse des mots des comptes et l'interprétation du discours éclairent la fabrique de la norme⁸¹. En ce qu'ils constituent une mémoire de l'activité politique et administrative des hommes et des groupes qui gouvernent la ville, les comptes permettent de déceler les expressions de la place du juridique. Avec la reddition de compte se met en place un cadre juridique interne et formalisé par les gouvernements municipaux dans des textes normatifs⁸².
- 41 Les comptes, nous l'avons dit, sont davantage que de simples bilans de recettes de dépenses, ce sont aussi des « contes »⁸³, des livres qui gardent mémoire, qui consignent une information. « Ils éclairent le processus de formation d'une mémoire collective, celle de l'*universitas* à travers l'écriture d'une personne chargée de tenir une comptabilité et d'en rendre compte [...] ils ont une valeur mémorielle en relation avec la construction d'une identité urbaine »⁸⁴ au même titre que les registres de délibérations⁸⁵.

Conclusion

- 42 Au terme de cette présentation dont j'ai bien conscience de la superficialité et du caractère incomplet et subjectif, je dégagerai quelques conclusions.
- 43 L'évolution de l'approche des comptabilités pour faire l'histoire des villes se caractérise – comme celle des cartulaires – par une tendance nette : le passage du contenu au contenant, c'est à dire du compte considéré comme une source, au compte considéré comme un document, à étudier aussi sous l'angle de sa production, de sa « fabrique ». La dimension scripturaire des comptabilités municipales reste encore un champ d'investigation ouvert car des domaines restent toujours plus ou moins en friches comme l'importance de la matrice ecclésiastique dans ce processus d'élaboration des comptabilités des villes. Les modalités et la chronologie des relations des comptabilités princières avec les comptabilités urbaines restent à éclaircir, à partir d'une étude approfondie du vocabulaire institutionnel et de la structure des écrits comptables.
- 44 D'autres champs de recherche sont encore à poursuivre : les hommes de finance (receveurs, fermiers, auditeurs des comptes et leurs réseaux), le discours des comptables et le langage comptable qu'il conviendrait d'aborder à travers une grille

d'analyse socio-linguistique pour aller au-delà de l'approche diplomatique ou juridique traditionnelle. Toutefois, pour commencer, il conviendrait de revenir au « projet d'écriture »⁸⁶ qui sous-tend les comptes, avant toute exploitation statistique et se demander si les comptabilités forment un type d'écrit à part. Une analyse codicologique, textuelle, voire lexicographique, semble nécessaire en complément des approches économiques, financières et politiques existantes.

NOTES

1. Glénisson, Jean et Higounet, Charles, « Remarques sur les comptes et sur l'administration financière des villes françaises entre Loire et Pyrénées (XIV^e - XVI^e siècles) », dans *Finances et comptabilités urbaines du XIII^e au XIV^e siècle*, colloque Pro Civitate, Blankenberge, 1962, Bruxelles, 1964, p. 31-74.
2. Aucun des 85 fascicules de la collection *La typologie des sources* aux éditions Brepols n'est consacré aux comptabilités alors qu'en 2008, Jean-Marie Yante avait organisé une table-ronde afin d'envisager la préparation d'un ou de plusieurs volumes sur les sources comptables, *Les sources comptables. Repérage et approche critique (XII^e-XV^e siècle)*, Louvain-la-Neuve, novembre 2008. Van Caenegem, Raoul, *Introduction aux sources de l'histoire médiévale* (avec la coll. de F.L. Ganshof), Turnhout, 1997, ne consacre que quelques lignes aux sources comptables, p. 157-158. Le projet d'éditions des textes des comptes méridionaux lancé par Jean Glénisson et Charles Higounet a avorté. En Allemagne, la base de données *Computatio* dressait l'inventaire des éditions de sources et publications relatives aux comptabilités. Sa mise à jour n'est cependant plus assurée depuis 2009. http://online-media.uni-marburg.de/ma_geschichte/computatio/. Alors que les livres marchands ont fait l'objet d'une typologie fine, qui distingue *Ricordanze*, *Libri di entrata e uscita*, *Memoriale*, *Libro Grande*, les livres de comptabilité municipaux forment encore un vaste fourre-tout où se côtoient indistinctement des recueils factices constitués de fiches reliées aux époques modernes ou contemporaines et des livres rédigés à différents stades des opérations comptables et de contrôle.
3. Pour un état de la recherche française sur les comptes municipaux, voir Briand, Julien *L'information à Reims aux XIV^e et XV^e siècles*, Thèse de doctorat inédite, soutenue à l'Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne le 7 décembre 2012, p. 259-263, résumé en ligne disponible sur le site de la Société Française d'Histoire Urbaine, <https://sfhu.hypotheses.org> ; voir aussi un bilan qui porte seulement sur les historiens français de la première décennie du XXI^e siècle, Menjot, Denis, « Les médiévistes français et la ville dans la première décennie du XXI^e siècle », *cuadernos del CEMYR*, 2011, p. 39-85.
4. Leguay, Jean-Pierre, *Rennes à travers les comptes des miseurs*, Paris, 1969 ; Droguet, Alain, « une ville au miroir de ses comptes : les dépenses de Marseille à la fin du XIV^e siècle », *Provence Historique*, 30, 1980, p. 171-213.
5. Par exemple, dans son travail magistral sur les finances de la ville de Schaffhouse, Landolt, Oliver, *Der Finanzhaushalt der Stadt Schaffhausen im Spätmittelalter*, Ostfildern, 2004 ne consacre que 15 pages sur 663 à l'aspect codicologique des registres de comptes, à leur structuration par des titres et à leurs modalités de conservation.
6. Bachmann, Bodo, *Die Butzbacher Stadtrechnungen im Spätmittelalter (1371-1419)*, 2011 aborde la dimension codicologique des comptes : format, reliure, papier, encre, écriture, symboles

graphiques, abréviations. Je remercie ma collègue Laurence Buchholzer de m'avoir signalé cet ouvrage.

7. *Approche codicologique des documents comptables au Moyen Âge, Comptabilité(s)*, numéro 2, 2011.
8. Sur cette notion, voir Morsel, Joseph, « De l'usage des sources en histoire médiévale », *Ménestrel*, 2009 ; *Eidem*, « Ce qu'écrire veut dire au Moyen Âge. Observations préliminaires à une étude de la scripturalité médiévale », dans Coquery, Natacha, Menant, François et Weber Françoise (dir.), *Écrire, compter, mesurer. Vers une histoire des rationalités pratiques*, t. 2, Paris, 2012, p. 4-32 ; *idem*, « Du texte aux archives : le problème de la source », *Le Moyen Âge vu d'ailleurs*, Bulletin du Centre d'Études Médiévales d'Auxerre, hors-série 2, 2009, édité en ligne : <http://cem.revues.org/document4132.html>. Voir aussi *Les mots de l'identité urbaine. Histoire urbaine*, n°35 ; *Pratiques de l'écrit, Médiévales*.
9. On consultera la collection « Utrecht Studies in Medieval Literacy » dirigée par M. Mostert chez Brepols. Pour le Moyen Âge, la référence incontournable reste Clanchy, Michael, *From Memory to Written Record: England (1066-1307)*, Londres, 1979.
10. Cammarosano, Paolo, *Italia medievale: struttura e geografia delle fonti scritte*, Rome, 1991.
11. Chastang, Pierre, *La ville, le gouvernement et l'écrit à Montpellier (XII^e-XIV^e siècle)*, Paris, 2013.
12. De Hemptinne, Thérèse et Prevenier, Walter (dir.), *La Diplomatie urbaine en Europe au Moyen Âge*, Louvain, 2000.
13. Merzeau, Louise, « Du monument au document », *Cahiers de médiologie*, 1999, p. 47-57.
14. Mattéoni, Olivier et Beck, Patrice (dir.), *Classer, dire, compter. Discipline du chiffre et fabrique d'une norme, comptable à la fin du Moyen Âge*, Paris, 2015, tout particulièrement l'introduction.
15. Noizet, Hélène, *La fabrique de la ville. Espaces et sociétés à Tours (IX^e-XIII^e siècle)*, Paris, 2007.
16. Voir sur ce point Morsel, Joseph, « Sociogenèse d'un patriciat. La culture de l'écrit et la construction du social à Nuremberg vers 1500 », *Histoire urbaine* 2012/3, n°35, p. 83-106.
17. Il conviendrait donc de restituer, dans la mesure du possible, dans les éditions de comptes, les prologues, les signes de validation et les histoires dont on les a parfois amputés pour ne retenir que les listes de chiffres.
18. Buchholzer-Rémy, Laurence, « Les comptes municipaux comme texte (Empire, XIV^e-XV^e siècles) » à paraître. Je remercie l'auteure de m'avoir adressé son article avant sa publication.
19. Un exemple, parmi beaucoup d'autres, Wolff, Philippe, *Commerce et marchands de Toulouse (vers 1350-vers 1450)*, Paris, 1954.
20. Baulant, Micheline, « les salaires des ouvriers du bâtiment à Paris (1400-1726) », *Annales ESC*, 1971, n°2, p. 463-481, Izquierdo Benito, Ricardo, *Precios y salarios en Toledo en el siglo XV (1400-1475)*, Tolède, 1983 ou encore les articles rassemblés dans Menjot, Denis, et Rucquoi, Adeline, *La construction au Moyen Âge, Cahiers de la Méditerranée*, n°31, 1, 1985.
21. Pour un bilan bibliographique complet, je renvoie à l'ouvrage paru récemment de Beck, Patrice, Bernardi, Philippe, et Feller, Laurent (dir.), *Rémunérer le travail au Moyen âge. Pour une histoire sociale du salariat*, Paris, 2014 : la 1^{ère} partie vise à prendre la mesure de l'héritage propre aux différents pays.
22. Geremek, Bronislaw, *Le salariat dans l'artisanat parisien aux XIII^e-XV^e siècles, étude sur le marché de la main-d'œuvre au Moyen Age*, Paris-la Haye, 1968.
23. L'initiateur fut Beveridge, William, *Prices and Wages in England from the Twelfth to the Nineteenth Century*, London-New York, 1939.
24. Sosson Jean-Pierre, *Les travaux publics de la ville de Bruges (XIV^e-XV^e siècles)*, Bruxelles, Crédit communal de Belgique, 1977.
25. Réexamen de la question dans les travaux rassemblés par SOSSON, J-P, THIRY, C. THONON, S. VAN HEMELRYCK, T (éd.), *Les niveaux de vie au Moyen Age. Actes du colloque international de Spa*, 21-25 octobre 1998, Louvain-la-Neuve, 1999.
26. Abel Wilhelm, *Crises agraires en Europe XIII^e-XX^e*, 1965, trad. Française, Paris, 1973.

27. *Ibidem*.

28. Brown E.H. Phelp + Hopkins Sheila V, « Seven centuries of building wages », *Economica*, 1956, t. XXII, p. 195-206.

29. La Roncière, Charles-Marie, « pauvres et pauvreté à Florence au XIV^e siècle (1280-1380) », dans *Études sur l'histoire de la pauvreté*, Michel Mollat, (dir.), Paris, Publications de la Sorbonne, 1974, p. 661-745.

30. Fourastié, Jean et Grandamy, René, « Remarques sur les prix salariaux des céréales et la productivité du travail agricole en Europe du XV^e au XX^e siècle », dans *Troisième conférence internationale d'histoire économique*, Munich, 1965, Paris-La Haye, 1968, p. 647-656.

31. Parmi les travaux récents, Paquay, Isabelle, « Niveaux de vie du « peuple des villes » à la fin du Moyen Âge. Étude d'un cas : charpentiers et charpentiers de moulins à Bruxelles au XV^e siècle », dans Guignet, Philippe, *Le peuple des villes dans l'Europe du Nord-Ouest (fin du Moyen Âge-1945)*, volume II, Lille, 2003, p. 365-394.

32. Cité note 21.

33. Bel exemple des apports et des limites des comptabilités municipales à l'étude de la fiscalité, Rigaudière, Albert, « Comptabilité municipale et fiscalité : l'exemple du livre de comptes des consuls de Saint-Flour pour l'année 1437-1438 », dans *La fiscalité des villes au Moyen Âge*, t. 1, *Étude des sources*, Menjot, Denis et Sánchez Martínez, Manuel (dir.), Toulouse, 1996, p. 101-133.

34. *Finances et comptabilités urbaines du XIII^e au XIV^e siècle*, colloque Pro Civitate, Blankenberge, 1962, Bruxelles, 1964.

35. Waquet, Jean-Claude, *Le Grand-Duché de Toscane sous les derniers Médicis. Essai sur le système des finances et la stabilité des institutions dans les anciens états italiens*, Rome, 1990, p. 137.

36. Pour une bibliographie complète et à jour des travaux sur les fiscalités urbaines de l'Occident méditerranéen, France méridionale, Péninsule italiennes, royaumes ibériques, on consultera, Menjot, Denis et Verdès, Pere, (dir.), *Glossaire critique de fiscalité médiévale*, <https://www.imf.csic.es/index.php/fuentes-documentales/fuentes-documentales-gcfm>, dernière version mise à jour en mai 2018.

37. Van Werveke, Hermann, *De gentsche stadsfinanciën im de Middelleeuwen*, Bruxelles, 1934.

38. Godfroid-Laurent, Ariette, « Les finances de la ville de Lessine d'après les comptes de sa massarderie (1463-1555) », *Annales du cercle royal d'histoire et d'archéologie d'Ath et de la région et musées athois*, Namur, 1964-66, p. 95-218.

39. Clauzel, Denis, *Finances et politique à Lille pendant la période bourguignonne*, Dunkerque, 1982

40. Boone, Marc, *Geld en Macht: De Gentse stadsfinanciën en de Burgonidische slaatsvorming (1385-1453)*, Gand, 1990

41. Des petites villes comme Monnikerede, Audenarde, Termonde. Alost, Grammont, Deinze ont aussi fait l'objet de remarquables études financières et d'une synthèse sur leurs dépenses, Stabel, Peter, « Les dépenses à l'aune des moyens ? Degré d'urbanisation et ressources publiques. Les petites villes en Flandre du XIV^e au XVI^e siècle », *Bulletin trimestriel du crédit communal de Belgique*, n° 172, 1990/92, p.53-63.

42. Pour un bilan complet et en français sur les fiscalités des villes allemandes, voir Buchholzer, Laurence, « L'impôt direct à Nuremberg de son établissement à son encaissement (XIII^e-XV^e siècle) », *Cahiers d'histoire*, n°2, 1999, p. 196-198, voir aussi le bilan historiographique de Fouquet, Gerhard, *Bauen für die Stadt. Finanzen, Organisation und Arbeit in kommunalen Baubetrieben des Spätmittelalters. Eine vergleichende Studie vornehmlich zwischen den Städten Basel und Marburg*, Cologne-Weimar-Vienne, 1999.

43. Sander, Paul, *Die reichsstädtische Haushaltung Nurnberg*, Leipzig, 1902.

44. Rosen, Josef, *Verwaltung und Ungeld in Basel 1360-1535, Zwei Studien zu Stadtfinanzen im Mittelalter*, Wiesbaden-Stuttgart, 1986.

45. Korner, Martin, *Laminer Sraatsfinanzen, 1415-1798 Struktur Wachstum, Konjunktoren*, Lucerne-Stuttgart 1981.

46. Ranft, Andreas, *Der Basishaushalt der Stadt Lüneburg in der Mitte des 15. Jahrhunderts. Zur Struktur der Städtischen Finanzen im Spätmittelalter*, Göttingen, 1987.
47. Humbert, Françoise, *Les finances municipales de Dijon du milieu du XIV^e siècle à 1477*, Paris, 1961.
48. Rigaudière, Albert, *Saint-Flour, ville d'Auvergne au bas Moyen Âge. Étude d'histoire administrative et financière*, 2 vol., Paris, 1982 ; Garnier, Florent, *Un consulat et ses finances : Millau (1187-1461)*, Paris, 2006.
49. Thévenaz, Clémence, *Écrire pour gérer. Les comptes de la commune de Villeneuve autour de 1300*, Lausanne, 1999 (Cahiers lausannois d'histoire médiévale, 24).
50. Pour un bilan général sur l'histoire fiscale des cités italiennes au Moyen Age, voir Mainoni, Patrizia, « Finanza pubblica e fiscalità nel'Italia centro-settentrionale XIII e XV secolo », *Studi storici*, 1999, p. 449-470.
51. Bowsky, William, *The finance of the Commune of Siena, 1287-1355*, Oxford, 1970 ; Molho, Antony, *Florentine Public Finances in the Early Renaissance*, Harvard UP, 1971 ; Grohmann, Alberto, *L'imposizione diretta nei comuni dell'Italia centrale nel XIII secolo. La Libra di Perugia del 1285*, Rome, 1986 ; Mainoni, Patrizia, *Le radici della discordia : ricerche sulla fiscalità a Bergamo tra XIII e XV secolo*, Milan, 1997.
52. C'est ce qui ressort du bilan fait par Collantes de Terán Sánchez, Antonio, « Los estudios sobre las haciendas concejiles españolas en la Edad Media », *Anuario de Estudios Medievales*, 22, 1992, p. 323-340.
53. Sur les villes andalouses, de Collantes de Terán Sánchez, Antonio, « Ciudades y fiscalidad », dans *Las ciudades andaluzas (siglos XIII-XIV). Actas del VI Coloquio Internacional de Historia Medieval de Andalucía*, Málaga, 1991, p. 129-149 ; sur les villes catalanes, Turull, Max, « Finances i fiscalitat municipals a Catalunya durant la baixa edat mitjana », *L'avenç*, 139, 1990, p. 60-65 ; sur les villes valenciennes, Mira Jodar A.J., *Las finanzas del municipio. Gestion economica y poder local. Sueca (s. XV-XVI)*, Diputacio de Valencia, Valence, 1997 et sur les villes de Castille, Collantes de Terán Sánchez, Antonio et Menjot, Denis, « Hacienda y fiscalidad concejiles en la Corona de Castilla en la Edad media », *Historia, Instituciones, Documentos*, 23, 1996, p. XX.
54. *Finanzas y fiscalidad municipal*, Colloque de León, 1995, León, 1997.
55. Celles organisées par l'équipe franco-espagnole sur *La fiscalité des villes au Moyen Âge (Occident méditerranéen)* et publiées aux éditions Privat et celles du réseau *Arca Communis* publiées par l'Instituto de Estudios Fiscales à Madrid.
56. Rigaudière, Albert, « Le financement des fortifications urbaines en France du milieu du XIV^e à la fin du XV^e siècle », *Revue Historique*, 533, 1985, p. 19-95, rééd. dans *Gouverner la ville au Moyen Âge*, Paris, 1993, p. 417-497 ; Butaud, Germain, « Le coût de la guerre et de la défense dans les villes au bas Moyen Âge : l'exemple de la France du Midi et de l'Italie », dans Menjot, Denis et Sánchez Martínez, Manuel (coord.), *La fiscalité des villes au Moyen Âge (Occident méditerranéen)*. 3. *La redistribution de l'impôt*, Toulouse, 2002, p. 235 à 265 ; Contamine, Philippe, « Les fortifications urbaines en France à la fin du Moyen Âge : aspects financiers et économiques », *Revue Historique*, 1978, p. 23 à 47.
57. Boone, Marc, Davids, Karel, et Janssens, Paul, *Urban public debts, urban government and the markets for annuities in Western Europe (14th-18th centuries)*, Turnhout, 2003.
58. Ginatempo, Maria, *Prima del debito. Finanziamento della spesa pubblica e gestione del deficit nelle grandi città toscane (1200-1350 ca)*, Florence, 2000.
59. Sánchez Martínez, Manuel (dir.), *La deuda pública en la Cataluña bajomedieval*, Barcelone, CSIC, 2009.
60. Furio, Antoni, « La dette dans les dépenses municipales » dans Menjot, Denis et Sánchez Martínez, Manuel (dir.), *La fiscalité des villes au Moyen Age, op.cit.*, volume 3, p. 321-350.
61. *Le crédit en ville au Moyen Âge, Histoire Urbaine*, n° 51, 2018.

62. C'est encore le cas du volumineux ouvrage sur les finances de la ville de Schaffhouse qui détaille les postes de recettes et de dépenses, puis le bilan comptable de la ville, Landolt, Oliver, *Der Finanzhaushalt der Stadt Schaffhausen im Spätmittelalter*, *op.cit.*, note 5.
63. Morelló, Jordi, Verdés, Pere et alii, « Les dépenses municipales : essai de typologie », dans Menjot, Denis et Sánchez Martínez, Manuel (dir.), *La fiscalité des villes au Moyen Âge*, *op.cit.*, volume 3, p. 35-40.
64. Garnier, Florent, *Un consulat et ses finances... op.cit.*, p. 577-607.
65. Menjot, Denis, « Le système fiscal de Murcie, (1264-1474) » dans *Finanzas y fiscalidad municipal*, *op.cit.*, p. 433-481, graphique p. 473-475 et Menjot, Denis et alii, « Aperçu historiographique critique des méthodes d'analyse des dépenses urbaines », dans Menjot, Denis et Sánchez Martínez, Manuel (dir.), *La fiscalité des villes au Moyen Âge*, *op. cit.*, volume 3, p. 28-32.
66. Guerreau, Alain, « Analyse statistique des finances municipales de Dijon au xv^e siècle. Observations de méthode sur l'analyse factorielle et les procédés classiques », *Bibliothèque de l'École des Chartes*, vol. 140, n° 1, 1982, p. 5-34
67. Menjot, Denis, « Le vocabulaire fiscal dans les comptes urbains des couronnes de Castille et d'Aragon à la fin du Moyen Âge », dans *Classer, dire, compter. op. cit.*, p. 305-322.
68. Garnier, Florent, *Un consulat et ses finances... op.cit.* consacre toute la deuxième partie de son ouvrage aux gens des finances, p. 339 à 521.
69. *Città e servizi sociali nell'Italia dei secoli XII-XV. Atti del dodicesimo convegno di studi* (1987), Pistoia, 1990, les dépenses des services sociaux sont considérées comme un ensemble homogène et participent de la logique du bien commun ; voir aussi Menjot, Denis, « L'oligarchie dirigeante urbaine et les services collectifs dans la Castille des Trastamare », dans *La península ibérica en la era de los descubrimientos (1391-1492)*, Séville, 1999, p. 873-900 et Boone, Marc, et Van der Heijden, Manon, « Urban finances and public services in the late medieval and early modern Low Countries » dans *El alimento del estado y la salud de la Res Pública en Europa*, Madrid, 2013, p.341-356.
70. Briand, Julien, *L'information à Reims aux XIV^e et XV^e siècles*, *op.cit.*
71. Wirth-Jaillard, Aude, Musin, Aude, Demaret, Nathalie, Bodart, Emmanuel, et Rousseaux, Xavier (dir.), *Monuments ou documents ? Les comptabilités, sources pour l'histoire du contrôle social (XIII^e-XVIII^e siècles)*, Actes du colloque international de Bruxelles, 2012, Bruxelles, 2015.
72. Adrian, Dominique, « Les comptes de la ville d'Augsbourg et les formes du contrôle social à la fin du Moyen Âge », dans *Monuments ou documents ? op.cit.*, p. 237-254.
73. Rousseaux, Xavier, « De la criminalité à la pénalité. Les comptes du maire de Nivelles (1378-1550), sources d'histoire judiciaire » dans Ockeleij, Janssens, Gotzen et alii (dir.), *Recht in Geschiedenis. Een bundel bijdragen over rechtsgeschiedenis van de Middeleeuwen tot de Hedendaagse Tijd, aangeboden aan Fernand Vanhemelryck*, Louvain, 2005, p. 297-32 ; Demaret, Nathalie, « Justice et comptabilité : les comptes de justice, porte dérobée sur l'histoire du contrôle social. Réflexions méthodologiques (Pays-Bas, XIV^e-XVI^e siècles) » *comptabilité(s)*, n°4, 2012.
74. Garnier, Florent, « Expressions de la norme juridique dans les comptabilités urbaines d'Auvergne et du Rouergue au Moyen Âge », dans *Classer, dire, compter..., op.cit.*, p. 323-346.
75. Beck, Patrice, « Forme, organisation et ordonnancement des comptabilités : pour une approche codicologique et archéologique des documents de la pratique. Rapport de synthèse », dans *Ibid.* p. 33 ; voir un exemple, Beck, Patrice « Les comptabilités de la commune de Dijon », *Approche codicologique des documents comptables au Moyen Âge*, *Comptabilité(s)*, n° 2, 2011.
76. *Ibid.*, p. 41.
77. Modèle déjà sous-jacent chez Bougard, Pierre et Wyffels, Carlo, *Les finances de Calais au XIII^e siècle*, Bruxelles, 1966.
78. Boone, Marc, « L'influence des pratiques et du savoir-faire « étatiques » dans les comptes des villes flamandes et des principautés des anciens Pays-Bas aux XIV^e-XV^e siècles », dans *Classer, dire, compter : discipline du chiffre et fabrique d'une norme comptable à la fin du Moyen Âge*, Paris, p. 199-215.

79. Julien Briand relève aussi à Reims, la prégnance du modèle notarial. Briand, Julien, *L'information à Reims aux XIV^e et XV^e siècles...* p. 285.
80. Buchholzer-Rémy, Laurence, « Les comptes municipaux comme texte (Empire, XIV^e-XV^e siècles) » à paraître.
81. *Vocabulaire et rhétorique des comptabilités médiévales, Comptabilité(s)*, n°4, 2012.
82. Rigaudière, Albert, « Le contrôle des comptes dans les villes auvergnates et vellaves aux XIV^e et XV^e siècles » dans *La France des principautés. Les chambres des comptes*, colloque des Archives de l'Allier à Moulins-Yzeure, 1995, Paris, 1996, p. 207-242.
83. Mattéoni, Olivier « Compter et 'conter' : ordre, langue et discours des comptes », dans Mattéoni, Olivier et Beck, Patrice (dir.) *Classer, dire, compter, op.cit*, p. 283-303.
84. Garnier, Florent, « Expressions de la norme juridique dans les comptabilités urbaines d'Auvergne et du Rouergue au Moyen Âge » dans *Ibid*, p. 323-346.
85. Fargeix, Caroline, *Les élites lyonnaises du XVe siècle au miroir de leur langage. Pratiques et représentations culturelles des conseillers de Lyon, d'après les registres de délibérations consulaires*, Paris, 2007.
86. Voir Morsel, Joseph, « De l'usage des sources en histoire médiévale », *Ménestrel*, 2009.

RÉSUMÉS

Comment les historiens ont-ils utilisé les comptes municipaux, conservés souvent en grand nombre, dans les villes des différents pays d'Europe à partir du XIII^e, pour faire l'histoire des villes ? L'objet de cet article est de se livrer à un examen critique de quelques jalons historiographiques marquants sur les thématiques où ils ont été les mieux exploités : l'histoire des économies et des sociétés urbaines, des finances et des fiscalités municipales, des pouvoirs et des gouvernements municipaux. Sont mises en évidence les questions heuristiques et les problèmes méthodologiques que les comptabilités posent aux historiens ainsi que l'évolution de l'approche des comptes, plus seulement considérés comme des sources pour faire l'histoire des villes mais aussi comme des documents à étudier sous l'angle de leur production et de leur « fabrique ».

How did historians use municipal accounts, often kept in large numbers in cities of different European countries as early as the Thirteenth century, in the making of urban history? The purpose of this paper is to examine critically some historiographical milestones on the themes where they have been best exploited: the history of urban economy and societies, municipal finances and taxation, powers and municipal governments. Highlighted here are the heuristic questions and methodological problems that medieval accounts pose to historians as well as the evolution of the approach to those accounts, not only considered as sources for making the history of cities but also as documents to be studied under the angle of their context of production.

¿Cómo utilizaron los historiadores las cuentas municipales, a menudo conservadas en grandes cantidades, en las ciudades de los distintos países europeos desde el siglo XIII para hacer la historia de las ciudades? El propósito de este artículo es examinar críticamente algunos hitos históricos clave sobre los temas en los que han sido mejor explotados: la historia de las economías y sociedades urbanas, las finanzas y los impuestos municipales, los poderes

municipales y los gobiernos. Se ponen de manifiesto las cuestiones heurísticas y los problemas metodológicos que las contabilidades plantean a los historiadores, así como la evolución del enfoque del estudio de las cuentas, que ya no se consideran sólo como fuentes para hacer la historia de las ciudades, sino también como documentos a estudiar desde el punto de vista de su producción y de su "fábrica".

Wie benutzten Historiker städtische Buchhaltungsunterlagen, die in Städten verschiedener europäischer Länder bereits im 13. Jahrhundert in großer Zahl geführt wurden, für die Entstehung der Stadtgeschichte? Der Zweck dieses Dokuments ist eine kritische Untersuchung einiger historiografische Meilensteine anhand der Themen bei denen sie am besten genutzt wurden: die Geschichte der städtischen Wirtschaft und Gesellschaft, städtische Finanzen und Steuern, Machthaber und die kommunalen Regierungen. Hervorgehoben werden hier die heuristischen Fragen und methodologischen Probleme, die mittelalterliche Buchhaltungsunterlagen für Historiker darstellen, sowie die Entwicklung der Annäherung an diese Buchhaltungsunterlagen, die nicht nur als Quellen für die Entstehung der Stadtgeschichte betrachtet, sondern auch als Dokumente, welche unter dem Blickwinkel des Kontextes der Entstehung untersucht werden sollten.

INDEX

Schlüsselwörter : Konto, Stadt, Mittelalter, Geschichte, Geschichtsschreibung, Finanzen, Macht

Palabras claves : Contabilidades, villas, Edad Media, historia, historiografía, finanzas, poderes

Mots-clés : Comptabilités, villes, Moyen Âge, histoire, historiographie, finances, pouvoirs

AUTEUR

DENIS MENJOT

Université Lyon 2/UMR 5648-CIHAM/Arca Communis

denis.menjot@ish-lyon.cnrs.fr